

CONTRAT D'ENTENTE RELATIF À LA CONSOMMATION ET À L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS DANS LA RÉSIDENCE

Nom de l'utilisateur :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) : 2004-11-08

Adresse de résidence : 600 rue Barkoff, Trois-Rivières, Qc

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'encadrer l'autorisation de consommation et d'entreposage de cannabis appartenant à l'utilisateur dans sa résidence, sous certaines *conditions et modalités convenues avec l'équipe traitante**.

**Conditions et modalités convenues avec l'équipe traitante :*

- Le produit doit provenir de la SQDC et devra être scellé lorsque remis aux intervenants.
 - Le taux de THC doit être inférieur à 10%.
 - Les quantités distribuées ainsi que les heures de distribution seront déterminées entre l'utilisateur et l'équipe traitante.
-

2. Responsabilités des employés

- En présence de l'utilisateur, les intervenants du CIUSSS ensachent la quantité quotidienne déterminée.
 - Les PAB déposent le sac quotidien dans le casier d'auto-distribution.
-

3. Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur reconnaît et accepte ce qui suit :

- Il prend **l'entière responsabilité des conséquences légales, personnelles, financières et sociales** liées à sa consommation de cannabis et à son entreposage dans la résidence.
- L'utilisateur reconnaît que, malgré cette autorisation conditionnelle, il demeure sujet aux lois provinciales et fédérales en matière de cannabis, et qu'il pourrait être passible de contraventions.
- L'utilisateur prend la responsabilité de ses achats et comprend qu'aucun employé ne l'aidera à se procurer du cannabis.
- Aucun comportement de violence verbale ou physique ne sera toléré en regard de la gestion et de la distribution du cannabis, faute de quoi le présent contrat pourra être résilié

Ce contrat est valide jusqu'au : 2025-11-08

Signature de l'utilisateur

Date (aaaa-mm-jj)